

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 26 septembre 2024 à 20h33, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 24 septembre 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Gilles MARY, 1<sup>ER</sup> Adjoint.

*Membres en exercice : 19*

**Présents :**

G.MARY, P.LEMARCHAND, K.MELIN, A.LEBOULANGER, C.LERÉVÉREND, E.TELLIER, D.LELUBEZ, F.NAGA, F.LANGRENEZ, C.VANHECKE, A.CAPART, G.GOURDEL, G.THOMAS-ROUTIER, V.LEROY.

**Pouvoirs :**

V.DALBIN donne procuration à A.LEBOULANGER, B.MARTEL donne procuration à P.LEMARCHAND, A.VAGNER donne procuration à V.LEROY.

**Absents excusés :** F.BRISSET, A.LEDANOIS.

**Secrétaire de séance :** A.LEBOULANGER.

### Reconduction de la convention Villes en scène

Vu l'article L5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales réglementant les coopérations entre collectivités territoriales.

**Préambule :**

Depuis 1997, le Département de la Manche s'est engagé dans une action de programmation de spectacles vivant en direction de l'espace rural.  
Depuis 2001 les communes des Pieux et de Flamanville ont établi un partenariat afin d'adhérer à ce programme.

**Délibération :**

Ainsi, le Maire propose au conseil municipal de Flamanville de reconduire, avec la commune des Pieux, la convention « villes en scène », du 1<sup>er</sup> septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025.

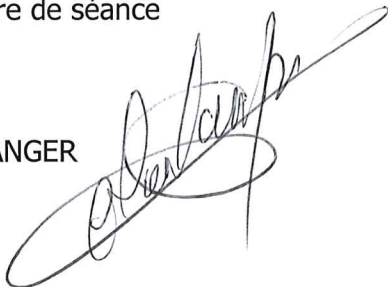
17	Pour	
	Contre	
	Abstentions	
17	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ De renouveler la convention villes en scène.
- ✓ D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces administratives liées à cette décision.

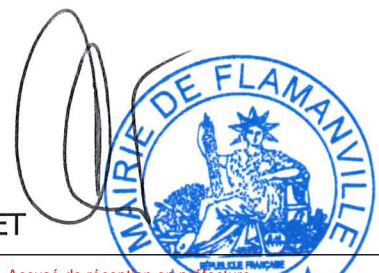
Le secrétaire de séance

A.LEBOULANGER



Le Maire

F.BRISSET



Accusé de réception en préfecture  
050-215001843-20240926-24D052-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

Accusé de réception en préfecture  
050-215001843-20240926-24D052-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024